

ZW	LR	GY	ME	BY	KN	KD	stag.	ZI		A/A

30 MARS 1984

Service du développement

061.4

Berne, le 28 mars 1984 C/pay

Gen. ORG. SGCS

DAC/FA

Note à l'attention de Monsieur le Directeur Sommaruga

Visite à Berne de M. Van Lenep le 29 mars 1984. Crédits mixtes

1. Par rapport au papier no 5 sur les questions Nord-Sud un élément nouveau concernant la discussion sur les crédits mixtes à l'OCDE s'est dégagé lors de l'examen de l'aide suisse par le CAD le 21 mars dernier: l'examen a montré que, contrairement à d'autres, notre système de crédits mixtes est considéré par les pays Membres du CAD en accord avec les Lignes directrices et comme étant un instrument utile de développement (cf. communiqué de presse, en annexe).
2. Il est dès lors important, à l'occasion de la visite de M. Van Lenep, de faire passer le message suivant:
 - 2.1. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général face à l'utilisation de fonds publics à des fins de promotion commerciale et le danger de distorsion des échanges qui en résulte.
 - 2.2. Le problème des subventions aux exportations doit être considéré dans son ensemble. Nous attachons de l'importance à ce que les débats à la réunion ministérielle de l'OCDE portent sur l'ensemble du problème des distorsions introduites par toutes formes de subventions publiques et par l'aide liée et ne se concentrent pas sur les crédits mixtes.
 - 2.3. En ce qui concerne les crédits mixtes, il ne s'agit pas de les condamner en tant que tels, mais d'en empêcher un mauvais usage. L'effort devrait porter sur l'amélioration des Lignes directrices pour l'utilisation du financement mixte, adoptées par le CAD en juin 1983. Les améliorations qu'il conviendrait d'y apporter concernent:
 - le respect des règles de la concurrence pour les projets financés par des crédits mixtes (appel d'offres international)
 - une plus grande transparence par l'amélioration du système de notification et d'examen annuel
 - la limitation du financement mixte aux pays à revenu moyen, à l'exclusion des pays les moins avancés (PMA) et des nouveaux pays industrialisés (NIC's)
 - l'augmentation de l'élément de libéralité minimum, actuellement fixé à 20%, à au moins 25%.

- 2 -

- 2.4. Nos crédits mixtes et la politique que nous poursuivons dans leur mise en oeuvre ne sauraient être comparés à ce que font d'autres pays de l'OCDE. Le récent examen de l'aide suisse par le CAD l'a montré.
3. En résumé, le communiqué de presse de la ministérielle:
- devrait considérer le problème dans son ensemble
 - ne devrait pas condamner les crédits mixtes, mais demander à l'OCDE un renforcement des Lignes directrices.



(in Einvernehmen mit Herrn
Rölllisberger)

Annexe mentionnée

Copies: DDA du DFAE, (MM. Giovannini, Vice-Directeur, et Guye)
Délégation suisse près l'OCDE, Paris
Sb, Rb, A, Sa, An, G, My, Sx (circ.), C

Communiqué de presse

PRESS/A(84)15

Paris, le 23 mars 1984

EXAMEN DE L'AIDE DE LA SUISSE PAR LE CAD

Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE s'est réuni le 21 mars 1984, sous la présidence de M. Rutherford M. Poats, pour examiner l'effort et la politique d'aide de la Suisse. La délégation suisse était conduite par M. J-F. Giovannini, de la Direction de la coopération au développement et M. P. Saladin, de l'Office des affaires économiques extérieures. Les Délégations examinatrices étaient la Commission des Communautés Européennes et la France.

Les versements nets d'aide publique au développement (APD) se sont accrus de 10 pour cent en monnaie nationale en 1982 pour s'établir à 252 millions de dollars. Exprimés en pourcentage du PNB les versements d'aide sont passés de 0.24 pour cent en 1981 à 0.25 pour cent en 1982 mais demeurent sensiblement inférieurs à la moyenne des pays du CAD. (0.38 pour cent).

Le Comité a exprimé son inquiétude quant au niveau actuel et aux perspectives à plus long terme du volume de l'aide. Des restrictions budgétaires avaient sensiblement réduit la croissance de l'aide et avaient conduit les autorités suisses à abandonner leur objectif de porter l'APD exprimée en pourcentage du PNB à la moyenne des pays du CAD avant la mi-décennie. Le Comité a noté qu'en dépit de la croissance du volume de l'aide en 1983 et des perspectives d'augmentations modestes au cours des prochaines années, l'APD devrait, dans un avenir prévisible, rester en pourcentage du PNB à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne du CAD. Il a vivement incité les autorités suisses à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour augmenter le volume de leur aide et le porter à un niveau qui tienne davantage compte de la situation comparativement prospère de l'économie suisse et de l'appui évident qu'apporte l'opinion publique à l'idée d'une amélioration des conditions de vie dans les pays pauvres.

Le Comité s'est félicité de la grande qualité de l'aide de la Suisse. Les conditions financières de l'aide suisse sont parmi les plus libérales des pays du CAD et la majeure partie de l'aide est accordée sans restrictions d'achat. L'APD bilatérale est concentrée sur les pays à faible revenu et la part des pays les moins avancés dans le total de l'aide est supérieure à la moyenne du CAD. L'aide à l'agriculture et au développement rural constitue une priorité. Le Comité s'est félicité de l'attention portée à la promotion du rôle des femmes dans le développement. Il a été informé des mesures prises en matière de gestion de l'aide, y inclus une décentralisation accrue et une délégation des responsabilités à des organismes privés.

20579

Le Comité a examiné le programme de crédits mixtes de la Suisse. Il a noté que celui-ci mobilisait des ressources additionnelles pour des projets de développement. Une attention particulière était portée aux considérations de développement dans ces transactions, et la capacité de remboursement des pays bénéficiaires était prise en compte. Sur la base des renseignements disponibles il a considéré que le programme de crédits mixtes de la Suisse était conforme aux "Lignes directrices pour l'utilisation de l'aide en association avec les crédits à l'exportation ou d'autres fonds fournis aux conditions du marché" adoptées par le CAD en 1983. Le Comité a encouragé les autorités suisses à maintenir leurs efforts visant à éviter les distorsions pour l'aide et pour le commerce que peut comporter le mixage entre aide et crédits à l'exportation.

Le Comité s'est félicité de l'ampleur des contributions d'aide au développement des organisations non-gouvernementales suisses. Il a encouragé les autorités suisses à envisager un accroissement de leur collaboration avec les organismes privés et les administrations locales afin de mieux utiliser les capacités administratives de ces institutions ainsi que les possibilités qu'elles ont de travailler essentiellement avec de petites associations dans les pays pauvres.

Les flux privés aux conditions du marché ont augmenté très sensiblement en 1982 et ont atteint 2.9 milliards de dollars. Une forte augmentation de prêts bancaires et une croissance des émissions d'obligations et de notes des pays en développement et des banques de développement ont plus que compensé la baisse continue des investissements directs et surtout des crédits à l'exportation. Les apports totaux publics et privés de la Suisse ont représenté 3.20 pour cent du PNB, le chiffre le plus élevé parmi les pays du CAD.